

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018\_060

Séance du jeudi 28 juin 2018

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 25/06/2018

Présents : 15

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de  
séance: Jean-Paul VELAY

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

**Représentés:**

**Excusés:** Laurent ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Yves Elie LAURENT

**Absents:** François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Marie LION, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Yves SERVIERE

**Objet: Régularisation foncière parcelle B499 Jacqueline MOLINES (Finialettes) - DE\_2018\_060**

Monsieur le Maire délégué Jean-Pierre ALLIER présente la situation d'un bâtiment à Finialettes qui a été bâti sur le domaine public. Ce bâtiment est en fait une extension du bâtiment cadastré parcelle B190 à Finialettes.

La propriétaire actuelle du bien, madame Jacqueline MOLINES, souhaite régulariser la situation de ce bien.

Monsieur le Maire délégué rappelle au Conseil municipal que ce dernier a décidé le 22/03/2018 dans sa délibération DE\_2018\_030 le déclassement du terrain concerné en vue de la réalisation de la présente vente.

Un document d'arpentage a d'ors et déjà été réalisé par le Cabinet Fagge et Associé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de céder la parcelle cadastré B499 sur le document de division parcellaire ci-joint, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, à madame Jacqueline MOLINES pour régulariser la situation.

DECIDE que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par madame MOLINES.

MANDATE monsieur Jean-Pierre ALLIER, maire délégué, pour la signature de tous les documents nécessaires à cette cession, y compris les actes notariés.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AF: 08/08/2018 048-200057594-20180828-DE_2018_060-DE

